

Début 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA retrouve son niveau d'avant-crise

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 107 • Juillet 2022

En 2020, la pandémie de la Covid-19 a eu des répercussions sociales importantes, particulièrement sur les plus fragiles. Le nombre de foyers allocataires d'une prestation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) a ainsi augmenté en Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à l'année précédente. La hausse concerne plus spécifiquement les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Elle est plus marquée dans les départements alpins, en lien avec l'arrêt de l'activité touristique durant la crise. Après un pic en novembre 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA diminue et retrouve son niveau d'avant-crise en février 2022.

Au-delà de l'aspect sanitaire, la pandémie de la Covid-19 a engendré de multiples conséquences économiques et sociales. Elles peuvent être en partie appréhendées par le suivi des prestations de la Caisse d'allocations familiales (CAF). En Auvergne-Rhône-Alpes, la moitié de la population bénéficie d'au moins une aide de la CAF ► [pour en savoir plus](#).

Augmentation du nombre d'allocataires de prestations insertion-solidarité en 2020

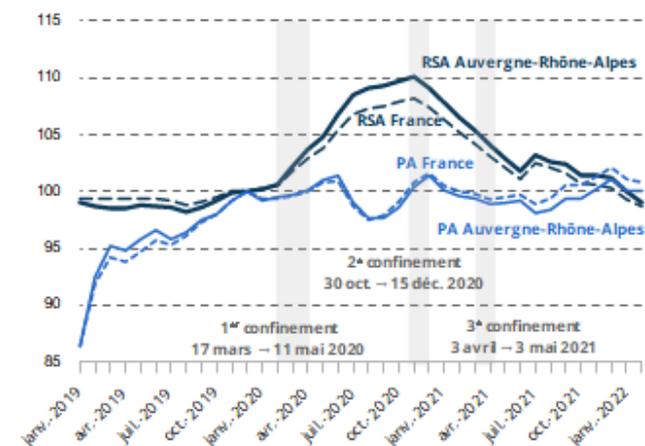
Entre décembre 2019 et décembre 2020, le nombre de foyers allocataires percevant au moins l'une des prestations de la CAF a augmenté de 1,6 %. Les fluctuations sont très hétérogènes, selon que la prestation est liée aux besoins des enfants, au logement ou à la solidarité et l'insertion. Le nombre d'allocataires des **prestations « famille »** diminue légèrement (- 0,4 %), en particulier les prestations d'accueil du jeune enfant (Paje). Ces dernières sont en forte baisse (- 3,9 %), sous l'effet de la baisse des naissances en 2020 et de la réduction du recours aux modes de garde lors du premier confinement. *A contrario*, les foyers percevant en décembre 2020 au moins une **prestation liée au logement** ou à la **solidarité et l'insertion** sont nettement plus nombreux que l'année précédente (respectivement + 2,3 % et + 2,9 %).

Le nombre de foyers percevant le RSA connaît un pic en 2020

Entre 2019 et 2020, le nombre de foyers percevant le revenu de solidarité active (RSA) progresse très fortement (+ 9,1 points), et de manière encore plus marquée qu'au niveau national (+ 7,4 points) ► [figure 1](#).

En décembre 2020, environ 175 000 foyers de la région ont ainsi perçu le RSA, soit près de 15 000 de plus qu'en décembre 2019 ► [figure 2](#).

► 1. Évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité (PA) en Auvergne-Rhône-Alpes (base 100 au 31 décembre 2019)



Lecture : entre décembre 2019 et novembre 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de foyers allocataires du RSA a augmenté de 10,1 % (indice de 110,1).

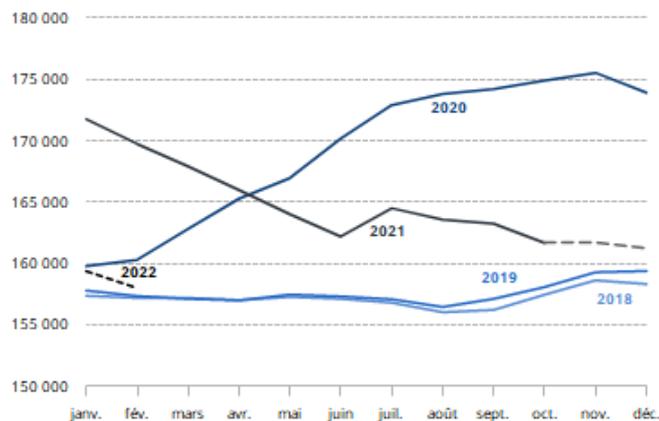
Champ : bénéficiaires du RSA entre janvier 2019 et février 2022.

Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES.

En tenant compte des allocataires, de leurs conjoints et des personnes à charge, près de 350 000 personnes appartiennent à un foyer qui perçoit le RSA en décembre 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette forte augmentation est spécifique à l'année 2020 et à la crise sanitaire. Les années précédentes, le nombre de foyers allocataires du RSA était plutôt stable. La mise en œuvre de mesures exceptionnelles de solidarité par le gouvernement au printemps 2020 a induit à la fois une augmentation du nombre d'entrants dans le dispositif et une diminution du nombre de sortants. Toutefois, depuis novembre 2020, le nombre de foyers couverts diminue. Avec près de 160 000 bénéficiaires du RSA en février 2022, il retrouve son niveau d'avant-crise.

► 2. Nombre mensuel de foyers bénéficiaires du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : le nombre de foyers bénéficiaires du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes est passé de 159 400 en décembre 2019 à un pic de 175 500 en novembre 2020 ; il a progressivement diminué au cours de l'année 2021 pour revenir à son niveau d'avant-crise avec 158 000 allocataires en février 2022.

Champ : foyers allocataires du RSA (chiffres provisoires à partir de novembre 2021).
Source : Cnaf, Allstat FR6.

Les évolutions sont très différenciées selon les départements

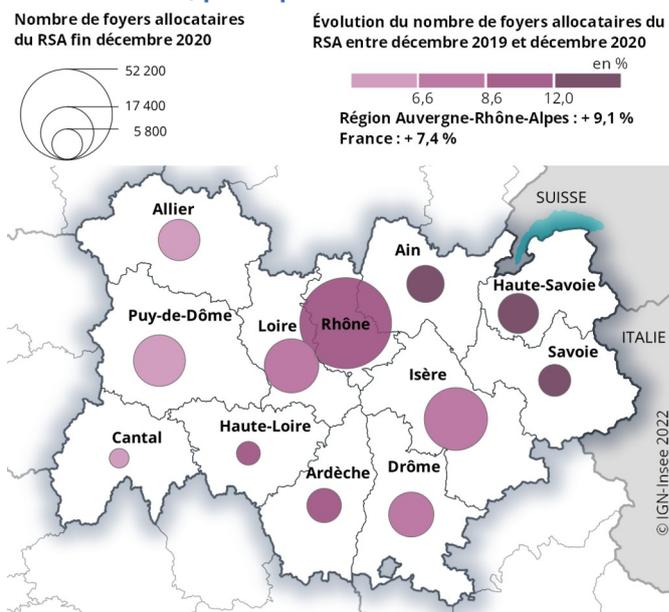
► **figure 3.** La hausse du nombre de foyers bénéficiaires est ainsi bien plus marquée en Haute-Savoie (+ 21,0 %), en Savoie (+ 15,5 %) et dans l'Ain (+ 12,5 %). Ces départements avaient les parts de foyers bénéficiaires du RSA les plus faibles de la région avant la crise, et l'impact de l'arrêt de l'activité touristique y a été particulièrement fort. Toutefois, la Haute-Savoie présente toujours la part de foyers bénéficiaires du RSA la plus faible de la région en 2021.

A contrario, dans le Puy-de-Dôme (+ 4,6 %), le Cantal (+ 5,3 %) ou l'Allier (+ 5,9 %), la hausse est plus contenue. Dans le Rhône, où résident près de trois foyers bénéficiaires du RSA de la région sur dix, l'évolution (+ 9,6 %) est proche de la moyenne régionale. D'autre part, en décembre 2020, plus de 500 000 foyers perçoivent la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de + 1,3 % par rapport à l'année précédente.

En tenant compte des allocataires, de leurs conjoints et des personnes à charge, près d'1 million de personnes sont concernées. Les mesures gouvernementales, dès le premier confinement au printemps 2020, ont pu jouer sur les entrées et sorties du dispositif.

Avant la crise sanitaire, l'élargissement des conditions d'éligibilité et la revalorisation de la prestation au 1^{er} janvier 2019 avaient eu un effet important sur le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité (+ 46 % entre décembre 2018 et décembre 2019).

► 3. Nombre de foyers allocataires percevant le RSA en décembre 2020 et évolution entre décembre 2019 et décembre 2020, par département



Lecture : en Haute-Savoie, 10 100 foyers allocataires perçoivent le RSA en décembre 2020, soit une évolution de + 21 % par rapport à l'année précédente.

Champ : foyers allocataires du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes.
Source : Cnaf, Allstat FR6.

Emma Bianco, Sandrine Chaumeron (Insee)

► Définitions

Un **foyer allocataire** regroupe le responsable du dossier CAF et ses éventuels ayants-droits (conjoint(e), enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge).

Les **prestations familiales** peuvent être versées soit sous conditions de ressources (prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), allocation de rentrée scolaire (ARS) et complément familial (CF)), soit sans conditions de ressources (allocations familiales (AF), allocation de soutien familial (ASF) et allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)).

Les **prestations d'aide au logement** comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familial (ALF) et l'allocation de logement social (ALS).

Les **compléments de revenus de solidarité et d'insertion** comprennent la prime d'activité, le revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Le **revenu de solidarité active (RSA)** assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

La **prime d'activité (PA)** est un complément de revenu entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elle est accordée sous conditions de revenus aux salariés et aux indépendants majeurs ainsi qu'à certains étudiants salariés et apprentis.

En réponse à « l'état d'urgence économique et social » de décembre 2018, le dispositif a évolué à compter du 1^{er} janvier 2019. D'une part, le montant de la prime d'activité versée à ceux qui la percevaient déjà a été augmenté. D'autre part, la prime d'activité a été élargie à de nouveaux bénéficiaires du fait de la hausse des plafonds de ressources.

► Sources

Cette étude exploite les données sur les allocataires CAF, provenant des fichiers des **Caisses d'allocations familiales**. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant droit à au moins une prestation au cours du mois considéré ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année. D'autre part, les personnes qui auraient des droits mais n'en bénéficieraient pas parce qu'elles y auraient renoncé ne sont pas couvertes par le champ de l'étude.

► Pour en savoir plus

- « La moitié de la population bénéficie d'une prestation de la CAF », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 106, juillet 2022.
- « Forte hausse des bénéficiaires de la prime d'activité en 2019 », *Insee Focus*, n° 222, janvier 2021.
- « Le revenu de solidarité active fin septembre 2021 », publication *CAF Rsa conjoncture* n° 36, janvier 2022.
- « Après une envolée en 2020, le recours au RSA retrouve son niveau d'avant-crise », *Insee Analyses Nouvelle Aquitaine* n° 119, mars 2022.
- « Impact démographique de la crise sanitaire : une baisse du nombre de naissances », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 104, juin 2022.

